\downarrow

Le droit d'information des conseillers municipaux

Dans notre précédent numéro, nous avions reproduit la lettre ouverte adressée à Monsieur le Maire concernant l'absence d'information des conseillers municipaux. Une copie de ce courrier avait été également adressée au bureau de contrôle de la légalité.

Cette démarche a été suivie d'effet puisque nous avons reçu une réponse de la Sous-Préfecture et qu'un rappel des règles en la matière a été adressé par téléphone à Monsieur le Maire. Ainsi, une demi-heure avant le dernier Conseil qui s'est tenu le 11 septembre dernier, nous avons pu consulter un certain nombre de documents (pas encore tous) concernant les points de l'ordre du jour soumis à délibération.

↓ Combien pour l'aménagement en bois des containers ?

1 917,49 €, c'est la somme totale déboursée par la commune et enregistrée dans le grand livre de comptes à la rubrique aménagement des containers. Cette somme se décompose en deux facturations :

- 1 747,12 € (11 460,36 Francs) d'achat de bois (lames de terrasse et poteaux) chez Barillet,
- et 170,37 € (1 117,55 Francs) d'achat de petits matériels (vis, forets, pieds de poteaux, charnières, peinture, etc) chez Brico Dépôt. Cependant, nous ne savons pas à quelle utilisation a été destinée la peinture puisque l'abri des containers n'est manifestement pas peint.

Quoiqu'il en soit, ces achats relativement importants pour notre commune n'ont pourtant, apparemment du moins, fait l'objet d'aucune mise en concurrence.

Ne pouvions-nous trouver moins cher ailleurs ? Chacun pourra, s'il a reçu, comme nous, dans sa boîte à lettres des publicités diffusées par les magasins de bricolage, se faire une idée de la réponse à apporter à cette question.

Dans ce numéro :

- Page 1- Le droit d'information des conseillers : réponse de la sous-préfecture à notre lettre ouverte.
- Page 1- Le coût de l'aménagement des containers
- Page 1 et 2 En bref

Remplacement des canalisations, dernières nouvelles Donner des noms de rues pour faciliter le travail de La Poste La chasse (suite)

- Page 2 Les projets communautaires : Étude paysages, projet social, e-Bourgogne
- Page 2 Installation d'une horloge astronomique
- Page 3 Le saviez-vous ?
 Publication des marchés dès 4000 €
 La chasse, et les véhicules à moteur
- Page 3 Assainissement : des contrôles à prévoir
- Page 3 Le presbytère et l'église, un environnement et un bâtiment à l'abandon
- Page 3 Valorisation du gîte rural
- Page 4 Réponse à la lettre de Monsieur le Maire
- Page 4 Fin de contrat de l'agent d'entretien



On ajoutera qu'il reste du bois en surplus, mais sans usage, alors qu'il aurait simplement suffit de prévoir un plan accepté par l'ensemble des conseillers et de prendre ensuite les mesures pour commander la quantité précise de matériaux nécessaires. Cela aurait évité le gaspillage et aurait donc coûté moins cher.

Nous espérons donc vraiment que la qualité de cette « chère » construction, réalisée bénévolement par trois personnes de la commune, sera à la hauteur de son prix et démontrera une résistance exceptionnelle au temps.

Un seul élément chiffré de comparaison, élément souvent avancé par Monsieur le Maire, notamment pour justifier, par exemple, notre absence de participation au Comice, la somme dépensée en fin d'année 2007/2008 pour les cadeaux de Noël de nos aînés : 687,40 €.

| En bref

- Le remplacement des canalisations en plomb a été retardé en raison d'imprévus sur le chantier de Montenoison. Les travaux pourront sans doute être entrepris dans notre commune dès février prochain.
- Depuis le conseil municipal du 11/09/08, Monsieur le Maire a obtenu conformément à l'article L 2122-22 du Code des collectivités territoriales de pouvoir passer certains marchés sans délibération préalable du Conseil. Dont acte... mais cela n'exclut pas les contrôles...

« Tout plébiscite grâce à l'apeurement, à l'ignorance, donne toujours la majorité contre le droit, c'est-à-dire au gouvernement qui l'invoque. »

Louise Michel

▼ Installation d'une horloge astronomique

Lors du dernier Conseil Municipal, les conseillers ont donné à l'unanimité un avis favorable pour l'installation de 5 nouveaux points lumineux à l'Hôpitot et d'une horloge astronomique, pour un coût global de 2650 € pour la commune.

L'horloge permettra enfin à la commune d'avoir une mise en route de l'éclairage public adaptée aux changements d'heure de tombée de la nuit en fonction des saisons.

Une bonne chose donc pour les économies d'énergie que nous ne manquerons pas de faire, en ne voyant plus, comme cet été, les lampadaires allumés en plein jour. Depuis le début de l'année 2008, la commune s'est acquittée d'une facture EDF de 1 975,45 \in (1046,86 \in en mars 2008 et 928,59 \in en septembre 2008). Le coût est élevé et toute économie est appréciable.

En ce qui concerne les nouveaux points lumineux, c'est également important pour que les rues du village ne ressemblent pas à un coupe-gorge. Il reste cependant encore des endroits de la commune totalement dépourvu d'éclairage, notamment la route de la Vendôme jusqu'à la ferme du même nom.

Les projets communautaires

Dernièrement, la communauté de communes nous a fait part de trois projets : la valorisation de nos paysages, le projet social, le projet e-bourgogne.

- Pour le premier de ces projets, il a été décidé de procéder à une étude sur la valorisation des bourgs en partenariat avec le Conseil Général de la Nièvre, dans le cadre du développement des territoires. Cette étude doit permettre de proposer des améliorations dans un esprit de développement durable, et par une prospection de terrain, de répérer les sites à valoriser et les points noirs. Elle sera menée pendant un mois par un architecte paysagiste qui aura été choisi après un appel d'offre.
- Le projet social concerne, lui, l'évolution et l'extension des activités du Centre socioculturel. Il propose ainsi des activités culturelles, des activités d'aide aux personnes, des activités d'accueil, des activités d'insertion ou d'hébergement avec une recherche de cohérence d'ensemble mettant l'accent sur l'intergénérationnel.
- Quant au projet e-bourgogne, il s'agit d'un projet de plateforme informatique initié par notre région afin d'anticiper la dématérialisation des services administratifs qui devra être effective en 2014. Tous les services administratifs devront alors être accessibles par Internet et les communes grâce à cet outil auront la possibilité de gérer leurs comptes, de passer les marchés publics, d'archiver les documents, d'avoir accès à toutes les administrations de manière simplifiée. Ce site global est déjà opérationnel sur un certain nombre de communes. A l'occasion de la création de cet outil, des partenariats se sont noués avec d'autres régions et même avec l'étranger. Bien sûr pour avoir accès à e-bourgogne, la commune doit s'acquitter d'un droit d'entrée la première année et d'une adhésion les années suivantes mais la région propose un prix attractif pour le droit d'entrée, si l'adhésion intervient avant la fin de l'année 2008. Pour une petite commune comme la nôtre il est ainsi fixé à : 40 € en 2008, 81 € en 2009, et 122 € pour les années suivantes (le coût augmente en fonction des derniers développements de l'outil qui ne sera finalisé qu'en 2010). Par contre si notre adhésion n'intervient qu'après janvier 2009, le droit d'entrée sera nettement plus dissuasif : 300 €. Un Conseil municipal réuni avant la fin de l'année 2008 devrait permettre à la municipalité de faire connaître sa décision.

En bref (suite)

- Lors d'une récente réunion à la communauté de communes, La Poste nous a expliqué que pour rendre les tournées plus accessibles, et par là même faciliter le travail des facteurs, il serait souhaitable que les petites communes prévoient de baptiser leurs rues et ruelles comme de numéroter chaque maison.
- Pour Monsieur le Maire, 4880 € pour le bail de chasse n'est pas une somme inabordable. D'ailleurs, pour le démontrer, il se livre à un calcul savant qui aboutit à la somme de 21 € par dimanche et par chasseur. Pour lui, 21 € c'est une pécadille... Or, de toute façon, ce calcul n'est pas juste puisque chaque chasseur doit s'acquitter en une seule fois de son droit de chasse et qu'il convient d'ajouter à cela le coût des bagues, variable chaque année en fonction des animaux abattus. La chasse devient, ainsi, un investissement important et trop cher pour les habitants de notre commune.

Page 3

Le saviez-vous ?

- 4 000 €, c'est la somme à partir de laquelle les marchés publics doivent faire, obligatoirement, l'objet de publicité et de mise en concurrence. Code des marchés publics articles 26, 28,35 et 38.
- La circulation des engins à moteur en forêt est particulièrement réglementée et la chasse à l'aide d'engins à moteur parfaitement interdite. Pour en savoir plus, articles L 362-1 du code de l'environnement, R 331-3 du code forestier, L 42464 du code de la chasse et enfin la circulaire du 9 septembre 2005 relative à la circulation des quads.

Assainissement : des contrôles à prévoir

En l'absence de réseau collectif d'évacuation des eaux usées, chacun d'entre nous possède une installation individuelle.

De source DASS et SDE, dès 2012, toutes ces installations individuelles devront être mises aux normes.

Des contrôles de ces installations devront donc être programmés auprès de chaque foyer fin 2009 début 2010, pour juger de l'état de votre réseau d'assainissement et prévoir d'éventuels travaux.

Lorsque la commune est affiliée au SIAEPA pour ce qui concerne la gestion de ces contrôles, cet organisme se charge de ceux-ci. Par contre, comme c'est notre cas, lorsque la commune n'est pas affiliée, les contrôles en question devront être diligentés par le Maire.

Le presbytère, ou ce qu'il en reste! L'église et son environnement



Depuis plus de vingt cinq ans, le presbytère est laissé en déshérence. Pourtant, les budgets prévisionnels successifs provisionnaient régulièrement une somme importante pour des travaux. Ainsi en 2008, c'est la somme de 130 024 € qui était prévue en investissement pour le presbytère.

Pour autant, comme chacun a pu le constater, comme chaque année, rien n'a été réalisé.

Ci-contre, vous pourrez vous faire une idée du triste état de la bâtisse. Pire, il semblerait que des personnes utilisent le jardin arrière comme parking (camionnette immatriculée dans le 93) et l'intérieur comme salle de télévision. D'ailleurs, sur les murs extérieurs, on aperçoit clairement des fils électriques suspendus. On ajoutera que tout cela n'est guère surprenant puisque la porte d'entrée ne ferme plus et que les alen-

tours n'ont pas de clôture.

Pourquoi depuis tant d'années laisse -t-on cette bâtisse tomber en ruine alors que les crédits pour la remettre en état sont provisionnés ? Pourquoi ne valorise-t-on pas un des rares biens de la commune ? Toujours au sujet du presbytère, savez-vous, alors qu'il ne sert manifestement à rien, que la commune n'a jamais cessé de payer l'abonnement du compteur d'eau ?

Et que dire de l'environnement proche de l'église, une caravane, des détritus, un chenil etc.

Valorisation du gîte

Notre gîte rural géré par les « Gîtes de France » n'a été crédité par cet organisme que d'un seul « épis », alors que le gîte de Monsieur Gauthier en a trois.

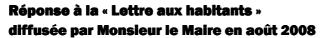
Pourquoi ? A notre avis, la décoration intérieure doit jouer, mais surtout l'environnement extérieur.

En effet, le site Internet des gîtes de France indique que notre prestation inclus un terrain clos. Ce n'est pas vraiment le cas. D'autant que ce terrain, qui est en fait la cour arrière de la mairie, sert aussi pour le gîte pélerins, et sert encore de dépendance, voire de débarras pour l'atelier de la mairie.



La cour devant la porte d'entrée arrière du gîte

Quand on sort du gîte, on aperçoit donc en lieu et place de la verdure attendue par les vacanciers en mal de campagne, des bidons, des poubelles et des vieilles charrues. Un décor bien triste. Ne serait-ce pas dans notre intérêt de valoriser les alentours de notre gîte?



Cette lettre, qui annonce être distribuée à tous les habitants, a en fait exclu de sa distribution une bonne trentaine de personnes. Pourquoi ? Nous ne saurions le dire...

Son contenu comporte des attaques personnelles parfaitement infondées que nous ne prendrons pas la peine de relever. Monsieur le Maire parle beaucoup dans ce « papier » de confiance !

La confiance que les habitants lui auraient donnée par leurs votes.

Or, nous rappellerons simplement, ci-contre, les chiffres relevés lors des élections, chiffres qui font apparaître que Monsieur le Maire n'est pas le conseiller élu qui a obtenu le plus de voix!

De plus, ce ne sont pas les habitants qui élisent le Maire mais les conseillers, et ce n'est donc que grâce au vote de certains conseillers que Monsieur PRU-VOT a été élu Maire.

Nous tenions également à souligner que dans les petites communes, les listes électorales sont purement indicatives, puisqu'il est possible de rayer des noms ou d'en rajouter à volonté (principe du panachage). S'inscrire sur une liste ne relève donc pas, dans notre cas, d'une démonstration d'appartenance à un quelconque parti, mais bien de la volonté de se présenter dans le but de défendre les intérêts collectifs. C'est d'ailleurs ce que nous nous attachons à faire, que ce soit lors des conseils municipaux ou par la rédaction de notre journal. Nous n'avons donc « trahi » personne.

Prénom	NOM	Nombre de voix obtenues	Résultats en pourcentage
Jean Claude	KUNTZMANN	82	71,93%
Jean Michel	DAGNIAUX	81	71,05%
Jean Pierre	CORRALES	80	70,18%
Marcel	RAGUENEAU	79	69,30%
Thérèse	SCHAFER	78	68,42%
Claude	TARDY	78	68,42%
Michel	BIROLLEAUD	76	66,67%
Yann	LURIER	76	66,67%
Christian	BEHAL	75	65,79%
Patrick	PRUVOT	74	64,91%
Jean Yves	STIER	73	64,04%

Sur 115 votants, 114 votes retenus et 1 bulletin nul

A l'évidence, Monsieur le Maire ne semble pas apprécier qu'un journal paraisse pour parler de la commune. Libre à lui de ne pas adhérer au contenu de nos articles. En tout cas, nous pensons, pour notre part, que les habitants de notre communauté sont suffisamment « grands » pour juger par eux-mêmes de l'intérêt de notre parution.

Nous remercions d'ailleurs chaleureusement, tous ceux qui nous ont accordé et nous accordent encore leur soutien.

« La liberté de la presse présente des inconvénients, mais moins que l'absence de liberté ». François Mitterrand

Départ de l'agent d'entretien

Nous regrettons le départ de l'agent d'entretien. La prolongation de ce contrat aidé aurait peut-être enfin permis l'installation pendant l'hiver des miroirs déjà achetés dans le but d'améliorer la sécurité de la circulation dans le village. D'autres travaux auraient également pu lui être confiés, comme la réfection (préparation, peinture et repose) des volets de la mairie (déposés depuis maintenant plusieurs années) ou le nettoyage des caniveaux. Espérons que pour ces travaux il n'y aura pas de recours à un prestataire, ce qui serait nécessairement plus onéreux.



Association collégiale

Le Bourg 58350 ARBOURSE Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettres

Pour nous contacter, adhérer, diffuser des informations ou des annonces, appelez nous au 06 08 60 37 45 ou envoyez nous un message à

arbourse-flashinfo@orange.fr

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction : membres actifs de l'association